

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 28 Mars 2024

Nombre Membres

En exercice : **20**Présents :**15 Titulaires****0 Suppléant**Pouvoirs :**4**Votants :**19 Pour****0 Contre****0 Abstention**Date de la convocation :
21 Mars 2024**Délibération n°
2024.03.14****L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-huit mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Gilles KACZMAREC, Bernard SOUVIGNET, Jean-Michel EYRAUD, Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Elisabeth ROYON, Michel JOUBERT, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Laurent BERNARD.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Daniel FAVIER a donné pouvoir à Eric DUBOUCHET
André DEFAY a donné pouvoir à Jean-Michel EYRAUD
Roland LONJON a donné pouvoir à Michel JOUBERT
Michel CHAPUIS a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT

Absents : Jean-Pierre SABATIER

Approbation du Budget Primitif 2024

Monsieur le Vice-Président soumet au Comité Syndical les propositions du budget établi pour l'exercice 2024 tenant compte d'une part de l'activité, des modifications prévisibles et éventuelles et d'autre part des charges connues au jour de la mise en place de ce document.

Le passage à la nomenclature M57 permet également des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **OUI** l'exposé du Vice-Président
- **APPROUVE** le budget primitif proposé pour l'exercice 2024 et dont les caractéristiques essentielles sont les suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :	15 920 348.90 Euros
RECETTES DE FONCTIONNEMENT :	15 920 348.90 Euros
DEPENSES D'INVESTISSEMENT :	2 952 455.59 Euros
+ restes à réaliser :	269 318.89 Euros
Soit :	3 221 774.48 Euros
RECETTES D'INVESTISSEMENT :	2 986 774.48 Euros
+ restes à réaliser :	235 000.00 Euros
Soit :	3 221 774.48 Euros

- **AUTORISE** le Président ou son représentant délégué à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président



Jean-Paul LYONNET